



DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENT

Votre demande doit impérativement être déposée au minimum 05 jours ouvrés (Sauf samedi, dimanche et jour férié) avant la date prévue de l'occupation.

Ce document n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal.

DEMANDEUR

Monsieur, Madame,

Nom / Prénom :

Société :

Adresse :

Téléphone : Portable : Télécopie :

DATE DU DEMENAGEMENT

Le

Horaires : de à

Attention pour des raisons de tranquillité publique, les manutentions ne sont pas autorisées entre 22h00 et 06h00

Adresse complète (rue, voie, n°) :

.....

.....

Je souhaite que l'Arrêté Municipal me soit transmis de la façon suivante :

(Entourez le numéro de la formule désirée)

1. Qu'il soit tenu à ma disposition dans vos locaux (Police Municipale) de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
2. Qu'il soit transmis par mail :
3. Qu'il soit faxé au :
.....
4. Qu'il soit transmis par courrier à l'adresse suivante :

Numéro de voie: Rue :

Code Postal : Ville :

Date de la demande :

Signature du demandeur

**Le demandeur installera l'interdiction de
Stationner sous sa responsabilité au moyen
De panneaux mobiles (à la charge du demandeur)
+ L'arrêté.**